

Reçu le 02 OCT. 2024

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 4 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024/19

Date de convocation : 28 août 2024

Date d'affichage : 28 août 2024

Nombre de délégués en exercice : 9

Nombre de délégués présents : 5

L'an deux mil vingt-quatre le quatre septembre à 18 heures 30, le comité syndical du Syndicat Intercommunal du centre nautique Lyon Saint Fons Vénissieux régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Nacer KHAMLA, Président.

Présents : M. BLACHE, Mme BOURGEAT, M. KHAMLA, M. GAUTIN, Mme NUBLAT-FAURE,

Excusés : M. BARBA, M. BERZANE, Mme GOUST, M. MEBARKI, M. ODIARD, M. YAZAR Murat

Absents : M. BUSTOS, M. DEBAT, M. MATEO, et M. SAADAOUI

**CARTE CITY PASS – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE AU CNI SAISON 2024-2025**

Depuis 3 ans, le CNI est partenaire de la ville de Saint-Fons pour l'opération City Pass. Au vu du succès rencontré par le dispositif, (370 cartes ont été vendues durant la saison 2021-2022, , 378 en 2022-2023), la Ville de Saint-Fons souhaite le reconduire du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 selon les modalités détaillées dans le projet de convention ci-joint.

Dispositif pour les 3-17 ans visant à accompagner les enfants et jeunes dans une démarche sportive :

Deux offres sont proposées pour tout porteur de la carte :

- La fourniture de 10 contremarques entrées piscine du CNI (les contremarques utilisées feront l'objet d'une facturation de la part du CNI suivant le tarif 10 entrées enfants)
- Une réduction de 40 € directement réalisées en caisse au CNI pour l'inscription aux activités d'apprentissages de la natation du CNI (Stages, bébés-nageurs, premières bulles). Le CNI enverra une facture à la ville de Saint-Fons pour chaque réduction accordée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve les modalités de mise en œuvre de la carte City Pass pour les activités concernant le CNI.
- Autorise le Président à signer la convention jointe en annexe et tout document afférent à ce dispositif.
- Dit que les produits seront facturés à la ville de Saint-Fons comme suit :
  - 28 € les 10 entrées enfants
- De créer les produits suivants pour les porteurs de la carte City Pass

			Part prise en charge par la mairie de Saint Fons	Habitant 3 communes		Habitant extérieur	
				Montant	Part à la charge du porteur de la carte city pass	Montant	Part à la charge du porteur de la carte city pass
Premières bulles	Abonnement annuel sept 2024 à juin 2025	1er enfant	40,00 €	195,00 €	155,00 €	230,00 €	190,00 €
		2ème enfant	40,00 €	175,00 €	135,00 €	210,00 €	170,00 €
		3ème enfant et plus	40,00 €	155,00 €	115,00 €	190,00 €	150,00 €
	Abonnement janv 2024 à juin 2025	1er enfant	40,00 €	135,00 €	95,00 €	157,00 €	117,00 €
		2ème enfant	40,00 €	115,00 €	75,00 €	137,00 €	97,00 €
		3ème enfant et plus	40,00 €	95,00 €	55,00 €	117,00 €	77,00 €
Stages de natation enfants	Vacances scolaires	5 séances	40,00 €	40,00 €	- €	50,00 €	10,00 €
	Mercredis AM et Vendredi Soir	10 séances	40,00 €	80,00 €	40,00 €	100,00 €	60,00 €

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président  
Nacer KHAMLA

